

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Il s'agit d'un dispositif régi par le Conseil Départemental permettant d'obtenir des aides pour les familles qui connaissent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Les aides financières sont sous forme de subvention et/ou de prêt, de garantie.



La commission est composée d'un représentant des bailleurs, d'un représentant du Conseil Départemental, de la responsable de la circonscription de service social départemental, d'un représentant de la CAF.

Le rôle du service logement consiste à :

- Vérifier, instruire, informatiser les dossiers présentés par les travailleurs sociaux ;
- Préparer la commission pour présenter les dossiers ;
- Être l'interface entre le Conseil Départemental, la CAF, les travailleurs sociaux et les demandeurs.

Ce dispositif doit être sollicité par les familles auprès d'un travailleur social qui propose le dossier en commission.

La garantie VISALE

[VISALE](#) est une caution accordée par Action Logement afin d'aider les étudiants ou les jeunes en alternance à louer un logement. Si le locataire ne parvient pas à payer son loyer, Action Logement sera en charge de verser les sommes impayées au propriétaire après [l'établissement d'un bail de location](#).

Contact

Centre Arc-en-Ciel : secteur logement

2 rue Guynemer

Tél. 01 49 92 66 20

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 13h30 à 17h